



BNP PARIBAS



L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS

25/03/2021

MARS 2021

Nouvelle Aquitaine

VOS REPRESENTANTS



ESTELLE
MOLIA

06 98 57 35 13



ALEXANDRE
BOUAT

06 98 54 83 53



LUDOVIC
BOUILLE

06 98 57 21 53



PATRICIA
SUPARAMY

06 65 88 39 95



VERONIQUE
ORPHEE

06 45 12 97 01



GILLES
BEDIN

06 62 81 82 84



FABIEN
RAYNALD



BLANDINE
BRIENNE

06 64 01 37 33



NATACHA
VIGIER

MOTIV

la CFDT demande le retrait immédiat du malus « bancassurance » sur votre variable ! Cette règle n'est ni acceptable, ni légale.



NOUVEAUX HORAIRES



Vos élus Cfdt ont demandé la suppression de l'obligation de poser 20 jours de congés du 01/06 au 15/10.

La Direction fait un geste, pour les collaborateurs à 35h30 (typologie 3), et après accord de votre manager, cette obligation peut être réduite à 15 jours.

Malgré la poursuite de la pandémie Pas de répit !!!

COUVRE FEU

Pas de petit profit, BDFB reste mieux-disant que les mesures gouvernementales et les confrères... alors fermeture à 18h30 ça suffit ?!?!??



Vos élus Cfdt regrettent que comme le précédent couvre-feu la fermeture anticipée ne soit pas de 45 min !

Le PILOTE c'est TOUJOURS TOP

Le pilote c'est toujours TOP La preuve, retour en arrière pour le HUB de Marmande / Tonneins / Casteljaloux ! Choisi il y a quelques années pour être pilote national, la Cfdt avait identifié les futurs problèmes d'organisations et donné un avis défavorable à ce projet ! La Direction nous a présenté un nouveau remaniement de l'organisation locale qui ressemble à un retour en arrière...

Dans ce dossier il est fait état de difficultés pour les collègues, cela peut se comprendre mais est-ce bien la seule véritable motivation de ces modifications ? **Une fois de plus nous constatons que la mise en place de HUB n'est pas la solution à tous les problèmes.**



**Versement de
l'ALLOCATION
SPECIALE FAMILIALE
en Mai.
Votre situation
personnelle est-elle
correctement
renseignée dans
SITADIN ?**

Modèles de service

by N.A

**Début du parcours
social en région
Nouvelle Aquitaine
début Mai !**



**LA CAMPAGNE DE
RECRUTEMENT des
épisodiques
commence le
6 Avril 2021**

ACCUEIL

Le métier de COA va-t-il enfin être reconnu comme un « vrai métier » ?? !!

BDDF va organiser un chantier afin d'évaluer la charge d'accueil de chaque agence.

Vos élus Cfdt ne manqueront pas de vous faire part des résultats qui sans aucun doute seront « parlants » !

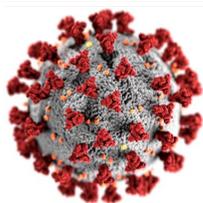


Dans la mesure du possible il n'y a aucune charge d'accueil attribuée aux CAP ! Cette situation doit être ponctuelle ... Limitée !

Alors n'hésitez pas à échanger avec votre DIA ou votre DIT si celle-ci semble être trop lourde !

En cas de fin de non-recevoir ... Contactez vos élus Cfdt.

CORONA VIRUS



La Direction nous informe d'une augmentation des cas COVID sur la Région Nouvelle Aquitaine.

Nous vous conseillons vivement de respecter à la lettre le protocole sanitaire.

D'abord et surtout pour votre santé et celle de vos proches, et de surcroît pour vous éviter un rappel à l'ordre écrit !

CONGÉ MALADIE

On nous a informé que des membres de l'équipe de direction de territoire demandent à des collaborateurs de travailler pendant leurs arrêts maladie. (télétravail / réunion TEAMS...)

La fiche métier de ces managers aurait-elle changée ? La compétence médecine est-elle incluse ?

TAD en congé maladie



La Cfdt dit NON!!!

Nous nous félicitons de cette nouvelle montée en compétence de nos managers ... LOL

Il est évident que nous ne laisserons pas passer un nouveau cas de figure.

L'inspection du travail sera saisie systématiquement.

Merci de nous faire part de votre cas si vous rencontrez cette situation.

cfdt_irp_nouvelle_aquitaine@bnpparibas.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M. Mme

Nom

Prénom

adhère à la CFDT

(Nom de naissance)

Date de naissance

Coordonnées personnelles

N° et voie

Complément adresse

Code postal

Ville

Portable personnel

Fixe

Mèl personnel

@

Informations professionnelles

Nom de l'établissement
ou de l'entreprise

Adresse

Code postal

Ville (cedex)

Profession / Métier

Situation

Salarié de droit privé

Agent de droit public

Demandeur d'emploi

Retraité

Indépendant

Autre :

Salarié du privé

Ouvrier

Employé

Technicien

Cadre

Agent de maîtrise

Salarié du public

Type de fonction publique

État

Territoriale

Hospitalière

Catégorie

A B C

Statut de l'agent

Titulaire

Contractuel

Corps/Cadre d'emploi

Temps de travail

Complet

Temps partiel : ... %

Pour le calcul de la cotisation

Rémunération nette imposable

_____ €

La cotisation mensuelle est d'au moins 0,75 % de la rémunération nette imposable (avant prélèvement de l'impôt à la source), ou de 0,50 % pour les retraités.

Par exemple, pour un salaire annuel de 12 000 €, le calcul de la cotisation se fait ainsi :

$12\ 000\ € / 12 = 1\ 000\ € \times 0,75\ \% = 7,5\ €$ par mois

L'adhésion ne sera effective qu'à la date de règlement de la première cotisation. La cotisation est due sur l'ensemble de la rémunération nette perçue, même en cas de situation particulière (apprentis, congé maladie ou accident, congé maternité, formation, chômage, etc.).

La cotisation syndicale ouvre droit à un crédit d'impôt de 66 %.

Date

____/____/____

Signature
de l'adhérent

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Référence unique de mandat <input type="text"/> <small>(à compléter par le syndicat)</small>	Type de paiement Récurent
--	----------------------------------

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

CRÉANCIER: CFDT	ICS: FR88ZZZ254894
------------------------	---------------------------

Coordonnées du syndicat

Nom du titulaire du compte à débiter :

Coordonnées de l'adhérent

IBAN du compte à débiter

Fait à : Signature

Le :

Mentions légales : Les données à caractère personnel recueillies sont nécessaires à la gestion de l'adhésion à la CFDT. La base légale de traitement est l'intérêt légitime car ces données permettent de fournir à l'adhérent des informations professionnelles, syndicales ou des services liés à son adhésion. Ces données sont à usage exclusif de la CFDT et ne sont pas communiquées à des tiers, ni commercialisées. Elles sont enregistrées sur le référentiel national CFDT, conservées par le syndicat en charge de leur traitement et gardées 5 ans en archives intermédiaires après le départ de l'adhérent puis supprimées définitivement.

Tout adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement de ses données qu'il peut exercer à tout moment aux coordonnées préscées sur ce bulletin d'adhésion ou dans son espace en ligne. Si elles ne sont pas satisfaites du traitement de leur demande, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

L'adhésion à la CFDT ouvre à ses adhérents un accès en ligne, accessible sur <https://monespace.cfdt.fr>. Après avoir activé son compte l'adhérent peut notamment modifier ses informations personnelles et contacter son syndicat CFDT.

CFDT.FR